

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/36/8
6 novembre 1981
ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 19 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Lettre datée du 6 novembre 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie du message (voir annexe I) qui a été adressé, le 6 novembre 1981, par Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, à S. Exc. Daniel Arap Moi, président de la République du Kenya et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, en réponse au message adressé, le 29 octobre 1981, par S. Exc. le président Daniel Arap Moi à Sa Majesté le Roi Hassan II (voir annexe II).

Je vous prie de bien vouloir en faire la distribution comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mehdi Mrani ZENTAR

ANNEXE I

Texte du message adressé le 6 novembre 1981 par Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, à Son Excellence Daniel Arap Moi, Président de la République du Kenya et Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine et de son Comité de mise en oeuvre sur le Sahara occidental

De Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc

à

Son Excellence Daniel Arap Moi, Président
de la République du Kenya et Président en
exercice de l'Organisation de l'Unité africaine
Nairobi, Kenya

"Monsieur le Président,

En retirant son projet de résolution sur le Sahara à la Quatrième Commission des Nations Unies, le Maroc a répondu favorablement à votre appel.

Ce faisant, et comme à l'accoutumée, il a tenu à respecter l'éthique et la morale africaines, et à contribuer à rendre crédible l'action de l'Organisation de l'Unité africaine et de son Président, pour le rétablissement de la paix dans le Nord-ouest africain.

Le Maroc qui est resté fidèle à l'esprit de Nairobi, laisse l'entière responsabilité à ceux-là mêmes qui ont pris une attitude diamétralement opposée, des conséquences qui pourraient en découler.

Nous attendons de Votre Excellence, en tant que Président de l'Organisation de l'Unité africaine, de prendre une attitude ferme et conforme aux décisions du Comité de mise en oeuvre.

Nous adressons copie de ce télégramme à nos frères et amis les Chefs d'Etat membres du Comité de mise en oeuvre, ainsi qu'à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine. Stop. Une réponse rapide nous obligerait infiniment. Stop.

Croyez, Monsieur le Président, à Notre très haute considération."

Hassan II
Roi du Maroc

/...

ANNEXE II

Texte du message adressé le 29 octobre 1961 par
S.E. le Président Daniel Arap Moi, Président en exercice de l'OUA
et Président du Comité de mise en oeuvre sur le Sahara Occidental

S.M. HASSAN II, ROI DU MAROC

"En ma qualité de Président en exercice de l'OUA, je suis gravement préoccupé par les développements malheureux qui entourent le débat sur le Sahara Occidental à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été porté à mon attention que votre Représentant aux Nations Unies a introduit une résolution séparée sur le Sahara Occidental. Une telle action ne contribue pas au progrès dans l'application des décisions du Comité de mise en oeuvre sur la question du Sahara, et ne devrait pas être encouragée.

Il est absolument essentiel que nous soyons unis dans notre recherche d'un règlement pacifique de la question du Sahara Occidental.

Dans ces circonstances, je vous lance un appel conformément au mandat du Comité de mise en oeuvre, de retirer la résolution déposée par votre pays sur cette question et de permettre au Comité de mise en oeuvre de l'OUA sur le Sahara Occidental d'exécuter en conséquence son mandat relatif au Sahara Occidental.

L'Afrique exige que la question du Sahara Occidental soit réglée en conformité à la résolution du 18ème Sommet de l'OUA et aux décisions subséquentes du Comité de mise en oeuvre sur le Sahara Occidental."

Nairobi, le 29 octobre 1961